



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées

COMITE TECHNIQUE DU 31 MARS 2015

Étaient présents :

MM. L'HERMITTE, AUDOYNAUD, CARIOU (matin), DECRESSAC ;

MM. VENZAL et LEBORGNE

Mme GARRIGOU (secrétariat)

Organisations Syndicales : CGT – SNCD/FO – SOLIDAIRES – CFTD – UNSA

Secrétaire-adjoint : M. SOULIGNAC

1 – Approbation du règlement intérieur

Les représentants du personnel en CTSD avaient, conformément à [l'article 43 du décret 2011-184](#), travaillé à un règlement intérieur s'inspirant largement du règlement intérieur type établi après consultation du conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (voir [ici](#)) et transmis au président du CTSD depuis le 9 février 2015.

Ce travail extrêmement conséquent et étayé (voir [ici](#)) a été balayé d'un revers de main (oh, un revers élégant, mais un revers quand même, dans le genre « souffleter avec le gant »). Le pseudo respect des représentants du personnel ne va pas jusqu'à leur laisser se choisir un règlement intérieur garantissant un travail de qualité en conformité avec les lois en vigueur.

Non, l'administration centrale a raison, envers et contre tous. Un genre d'infaillibilité essentielle. Même quand elle a tort (articles 2, 16, 21 et toute la partie relative aux groupes de travail), l'administration a raison.

Le directeur a refusé d'avancer, ne serait-ce que d'un pas, vers les représentants du personnel unanimes. Une preuve de plus que le dialogue social est une coquille vide. Que la « recherche de consensus » est une incantation qui ne sert que le plus fort.

La mauvaise foi éclatante de l'administration ne peut qu'inspirer dégoût et indignation.

La raison à laquelle les représentants du personnel sont sommés de se rendre est celle du plus fort. Pour le SNAD-CGT, il n'en est pas question et nous mettrons toute notre énergie à nous dégager de cette gangue de fer et s'il faut aller le demander au juge, une fois encore, nous nous y résoudrons.

Certes pas la joie au cœur, parce que sincèrement nous souhaiterions que les représentants du personnel soient reconnus et respectés dans leur rôle garanti par la constitution de participer à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ([article 8 du préambule de la Constitution de 1946](#)), mais parce que « entre le fort et le faible, entre le maître et le serviteur, - entre l'administration toute-puissante et ses agents - c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ».

Les représentants du personnel ont ainsi constaté que la volonté de leur imposer de force un règlement intérieur constitue une violation grave des prérogatives du comité sans qu'il soit besoin de vérifier qu'une reconvoction en suite d'avis défavorable unanime n'amènerait rien de plus, tant la recherche de consensus est étrangère à l'administration.

Aussi, les représentants du personnel ont, à titre de protestation symbolique, quitté unanimement la salle au moment du vote de l'avis.

.../...

.../...

Ils ont également demandé la convocation d'un CTSD sur la question de l'exercice des mandats syndicaux et des droits syndicaux. Conformément au décret 2011-184, il devra être réuni sous deux mois (45 jours si application du RI actuellement en vigueur).

2 – Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2014

A la relecture, il s'est avéré que la réunion de la séance du 19 novembre s'est tenue de manière irrégulière, le secrétaire-adjoint n'ayant pas été choisi parmi les représentants du personnel ayant voix délibérative comme en disposent le décret 2011-184 et la circulaire fonction publique prise pour son application.

Cet état de fait entache d'illégalité – et le caractère involontaire de la violation des textes n'y change rien – les travaux du CTSD du 19 novembre.

Par voie de conséquence la CGT, rejointe par la CFDT, n'a pas souhaité apporter son suffrage, par un vote qu'il soit favorable défavorable ou d'abstention, à une pièce qui doit être considérée comme nulle et non advenue et qui pourrait être contestée en justice.

Les autres organisations se sont abstenues.

3 – Bilan interrégional 2014

Pour ouvrir ce troisième point le Président ne cache pas son plaisir et adresse ses félicitations à l'ensemble des agents pour les excellents résultats obtenus en 2014 – 7 millions pour les stupéfiants et plus de 12 millions en droits et taxes redressés.

Une maxime comme règle de conduite pour l'administration : « Toujours moins d'effectifs pour plus de résultats ».

La CGT est intervenue pour dénoncer la course à l'échalote que constitue la politique du chiffre telle qu'elle a été institutionnalisée par la direction des douanes et le risque que cela constitue de voir des affaires non-fondées juridiquement montées en épingle. Le directeur s'est défendu d'encourager cette course au chiffre et a réfuté l'idée que les résultats obtenus étaient le critère utilisé pour juger les agents ou les services (la prochaine fois on viendra avec des documents numérotés et des enregistrements vocaux comme ses vœux de nouvel an !).

Le plan est présenté dans une compilation de 70 pages, les représentants du personnel ont fait remonter les dysfonctionnements des services et les questions toujours en attente de réponse de l'administration.

- **L'accroissement du trafic aérien sur les aéroports de Bordeaux et Toulouse et le manque d'effectifs pour y faire face** (avec l'ouverture d'un nouveau Terminal dans ce dernier) ;

Le développement de Blagnac souhaité par les Chinois depuis l'acquisition de la plateforme, avec 10 millions de passagers dans les dix prochaines années et la volonté de désengorger Roissy ;

Les problèmes constants d'effectifs à Mérignac et dans de nombreux services.

Le président constate que le sujet est réel et proposera le 26 mai prochain un groupe de travail sur la question du trafic aérien et souligne que l'administration centrale a été saisie.

Il ajoute que sa volonté n'est pas de laisser Mérignac en sous- effectif.

- **Le développement du site du Verdon détaillé dans le bilan permet aux représentants du personnel de rappeler que les choix de l'Administration sont aberrants**, celle-ci fermant la dernière implantation douanière au Verdon alors que ce site reçoit les

.../...

.../...

investissements nécessaires à son extension (20 millions d'euros à partir de cette année en vue de l'augmentation du trafic container) et que l'on y note la présence de la seule zone franche métropolitaine ;

- Nous déplorons que ce bilan se focalise sur les axes autoroutiers sans tenir compte des modifications d'infrastructures sur des voies nationales, pourtant importantes comme la N21 ;
- Sur le projet d'autoroute ferroviaire Nord-Sud à Tarnos, le Président informe que des contacts ont été pris avec le porteur du projet mais que ce dernier est en attente suite aux contestations qu'il soulève.

Nous notons que le président n'est pas contre une rencontre avec les acteurs de la région au CESER pour porter l'idée du service public douanier si ce projet ainsi que celui du Verdon se concrétisent.

- Sur la gestion des difficultés chroniques installées dans des services, il est regrettable que l'administration fasse le choix de traitements homéopathiques laissant s'installer de réels conflits devenus inextricables et qui aboutissent à de véritables troubles Psycho Sociaux qu'il faut ensuite traiter ;

Le président reconnaît que certains services ne sont peut-être pas suffisamment valorisés. Le dire c'est bien, le faire c'est mieux !

- Devant les difficultés rencontrées par le CSRH pour le basculement de la paie avec SIRHIUS, les représentants du personnel demandent à connaître l'origine de cette application informatique (système intégré) qui a déjà sévi dans d'autres administrations et qui fait l'objet d'un pilotage interministériel ;

Dans ce dossier, le Président reconnaît, malgré des progrès considérables, que des difficultés techniques perdurent concernant notamment la prise en compte des déroulements de carrières. Il nous apprend la mise en place d'un logiciel de traitement des demandes pour faciliter les relations agents/FRHL .

Un point positif le basculement ne se fera que quand les difficultés auront été dépassées sans date butoir donc ; en tout cas la CGT y veillera !

- Suite aux débats sur la formation professionnelle, nous rappelons au président que le comité technique doit être consulté sur le plan de formation ce qui, à ce jour, n'a jamais été le cas.

Acte est pris et le prochain PIF sera proposé au CTSD de fin d'année pour avis.

- S'agissant des réorganisations annoncées, la CGT a demandé au Président le rapport de l'inspection des services à l'origine du projet de fermeture de la brigade de Cambô. En effet, ce rapport est cité continuellement par le Directeur pour justifier cette suppression d'unité alors qu'il n'a pas été communiqué aux représentants des personnels.

Le Directeur refuse en prétextant que les audits de l'IS ne sont pas communicables : encore un bel exemple de transparence ! Ça se passe où qu'on condamne (collectivement) des hommes sans connaître les pièces de l'accusation et donc sans pouvoir de défendre ?

.../...

.../...

- Nous apprenons également que le CHSCT 33 n'a pas fini d'examiner le CODT (ex CLI) de Bordeaux (bonne nouvelle : un avis ayant été demandé lors de la dernière séance) et que vraisemblablement on se dirige pour la région SUD vers deux CODT : un à Bordeaux compétent pour les DR de Bayonne, Bordeaux et Poitiers et un à Marseille compétent pour les DR de Midi-Pyrénées, Montpellier, Perpignan et Marseille malgré les souhaits du DI qui aurait souhaité un CODT compétent pour la chaîne pyrénéenne.
Cette information, il nous a fallu l'arracher à un directeur qui, tout en clamant que tous ses projets étaient sur la table, n'aurait rien lâché si son collègue ne s'était montré plus bavard auprès de nos camarades du SNAD-CGT.
- Concernant le climat social nous avons dénoncé les pressions exercées sur les personnels réorganisés à qui l'on demande de se positionner au plus vite (malgré le délai de deux années dont ils disposent) en conditionnant l'octroi de la prime de restructuration ou d'une mutation favorable à une inscription rapide hors période (comme quoi il suffit pas de signer un accord mais il faut veiller aussi à sa correcte application !);
- Avant la suspension de l'examen du bilan, la CGT a demandé pour la prochaine séance un document budgétaire beaucoup plus détaillé.

On n'y retrouvera certainement pas de frais de déplacement somptueux pour la CGT (et pour cause). On n'y retrouvera pas plus ceux de l'UNSA. Mais nous tenons à la disposition de cette OS le carnet d'entretien des véhicules personnels que nous utilisons à l'occasion des tournées syndicales pour rencontrer les agents réorganisés. Eux qui peuvent vérifier chaque jour les bienfaits de l'accompagnement social et la concrétisation des promesses faites en la matière...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Agnès Ragaru (06.64.55.03.08) – Christophe Larroude (09.70.27.56.13) – Christine Hullin (09.70.27.59.14)
Dominique Bru – Michel Laurent